

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.03.10

Présents	25
Pouvoirs	6
Absente Excusée	1

OBJET :
MODIFICATION DE
LA TARIFICATION
DES ACCUEILS DE
LOISIRS

L'an deux mille vingt-quatre le 1^{er} juillet

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 25 juin

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Camille GAIDO, Hortense MALLIÉ, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Maëva GAUTELIER à Richard MALLIÉ (ne prend pas part au vote délibérations n°24.03.08, n°24.03.09, n°24.03.10), François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Julien ESTERINI à Christine SICCARDI, Julien BOULARD à Thomas BERGÈRE.

ABSENTE EXCUSÉE : Catherine FOULON.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

En lien avec les délibérations précédentes, le renouvellement au 1^{er} août 2024 de la concession de service public relative à la restauration collective aura une incidence sur les tarifs des accueils de loisirs. Il s'agit de forfaits journaliers qui outre l'accès à de multiples activités ludo-éducatives, comprennent un volet pause méridienne. Ce temps consacré au repas est également un temps éducatif car il participe au renforcement des compétences sociales et au développement de l'autonomie de l'enfant par une éducation au partage et à la santé.

Ainsi, les coûts suivants seront réajustés comme suit :

- matinée avec repas : 32€
- l'après-midi avec goûter : 24,40 €
- journée avec repas et goûter : 52,50€

Ces coûts sont ensuite répartis entre les usagers et la commune. En conséquence, les tarifs usagers sont également réajustés.

Le coût d'une journée à l'Espace Jeunes reste inchangé car le repas et le goûter ne sont pas fournis.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240701-24_03_10-DE

S²LO

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

La grille tarifaire modifiée se décompose comme suit :

- Tarifs du mercredi au centre de loisirs :

Tranches de revenus	<i>Coût : 52,50€ Journée avec repas goûter Répartition entre les usagers et la Commune:</i>		<i>Coût : 32€ Matinée avec repas Répartition entre les usagers et la Commune</i>		<i>Coût : 24,40€ Après-midi avec goûter Répartition entre les usagers et la Commune</i>	
	Tarif usager	Participation Commune	Tarif usager	Participation Commune	Tarif usager	Participation Commune
QF ≤460€	9,20€	43,30€	7,00€	25,00€	3,50€	20,90€
460€<QF≤610€	13,00€	39,50€	9,00€	23,00€	5,00€	19,40€
610€<QF≤800€	14,50€	38,00€	10,00€	22,00€	6,50€	17,90€
800€<QF≤1050€	15,80€	36,70€	11,00€	21,00€	7,00€	17,40€
1050€<QF≤1500€	16,00€	36,50€	12,00€	20,00€	7,50€	16,90€
QF>1500€	16,50€	36,00€	13,00€	19,00€	9,50€	14,90€

- Tarifs vacances centre de loisirs et espace jeunes :

Tranches de revenus	<i>Coût de la journée vacances Accueil de loisirs 52,50€ répartis comme suit</i>		<i>Coût de la journée vacances Espace Jeunes 32,70€ répartis comme suit</i>	
	Tarif participation famille	Participation Commune	Tarif participation famille	Participation Commune
QF≤460,	9,20€	43,30€	3,80€	28,90€
460€<QF≤610€	13,00€	39,50€	4,90€	27,80€
610€<QF≤800€	14,50€	38,00€	6,50€	26,20€
800€<QF≤1050€	15,80€	36,70€	8,70€	24,00€
1050€<QF≤1500€	16,00€	36,50€	9,20€	23,50€
QF>1500€	16,50€	36,00€	9,80€	22,90€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération N°18.05.11 du 25 juin 2018 fixant les tarifs de restauration,

Vu l'avis favorable de la commission enseignement du 19 juin 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

APPROUVE la mise en place de la nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} septembre 2024.

APPROUVE les tarifs appliqués et la participation des familles pour le mercredi, les vacances au centre de loisirs et l'espace jeunes selon la grille tarifaire suivante à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Tranches de revenus	Coût : 52,50€ Journée avec repas goûter Répartition entre les usagers et la Commune:		Coût : 32€ Matinée avec repas Répartition entre les usagers et la Commune		Coût : 24,40€ Après-midi avec goûter Répartition entre les usagers et la Commune	
	Tarif usager	Participation Commune	Tarif usager	Participation Commune	Tarif usager	Participation Commune
QF ≤ 460€	9,20€	43,30€	7,00€	25,00€	3,50€	20,90€
460€ < QF ≤ 610€	13,00€	39,50€	9,00€	23,00€	5,00€	19,40€
610€ < QF ≤ 800€	14,50€	38,00€	10,00€	22,00€	6,50€	17,90€
800€ < QF ≤ 1050€	15,80€	36,70€	11,00€	21,00€	7,00€	17,40€
1050€ < QF ≤ 1500€	16,00€	36,50€	12,00€	20,00€	7,50€	16,90€
QF > 1500€	16,50€	36,00€	13,00€	19,00€	9,50€	14,90€

- Tarifs vacances centre de loisirs et espace jeunes :

Tranches de revenus	Coût de la journée vacances Accueil de loisirs 52,50€ répartis comme suit		Coût de la journée vacances Espace Jeunes 32,70€ répartis comme suit	
	Tarif participation famille	Participation Commune	Tarif participation famille	Participation Commune
QF ≤ 460,	9,20€	43,30€	3,80€	28,90€
460€ < QF ≤ 610€	13,00€	39,50€	4,90€	27,80€
610€ < QF ≤ 800€	14,50€	38,00€	6,50€	26,20€
800€ < QF ≤ 1050€	15,80€	36,70€	8,70€	24,00€
1050€ < QF ≤ 1500€	16,00€	36,50€	9,20€	23,50€
QF > 1500€	16,50€	36,00€	9,80€	22,90€

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
 Pour copie conforme.


 Richard MALLIÉ,
 Maire.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 013-211300157-20240701-24_03_10-DE